

AXA Europe Small Cap A EUR

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Chiffres clés (EUR)*

Performances cumulées du fonds (%)					Valeur liquidative	
YTD	1 an	3 ans	10 ans	Création	Cap.	Dis.
-32.06	-32.06	-15.46	+87.53	+507.33	91.1	73.52

Performances annualisées du fonds (%)				Actif net du fonds (M)	
3 ans	5 ans	10 ans	Création	EUR	
-5.44	-1.49	+6.49	+7.81	197.95	

Historique du dividende

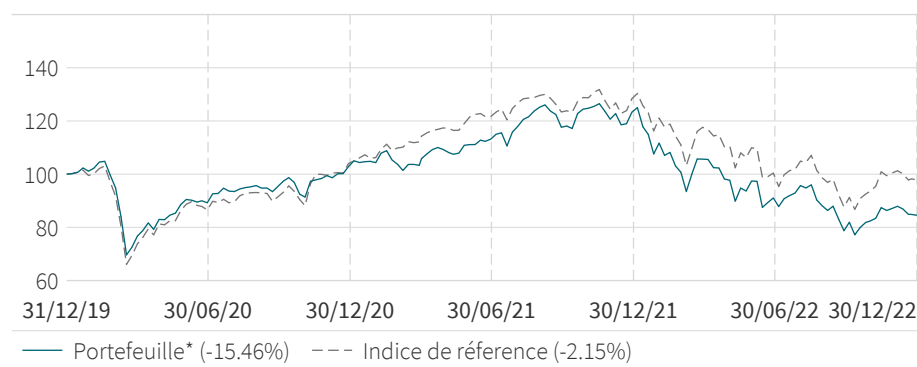
	Date d'enregistrement	Date de détachement du dividende	Dividende par part	Rendement sur 12 mois
Avril 2018	13/04/2018	16/04/2018	1.18	1.47
Avril 2020	21/04/2020	22/04/2020	0.29	0.42

Rendement sur 12 mois = (Somme des dividendes) / (VL de clôture). Le rendement sur 12 mois est calculé selon le rapport entre la somme des distributions sur les 12 derniers mois et la dernière VL. Le rendement sur 12 mois peut être supérieur ou inférieur au rendement annuel du dividende effectif. Un rendement du dividende positif n'implique pas une performance positive. Les dividendes ne sont pas garantis. Les dividendes antérieurs ne présagent pas des dividendes futurs.

Les investisseurs ne doivent prendre aucune décision d'investissement fondée uniquement sur les informations contenues dans le tableau ci-dessus. Vous devez lire le document d'offre pertinent (y compris les chiffres clés) du fonds pour obtenir plus d'informations, y compris les facteurs de risque.

Performance et risque

Evolution de la performance (EUR)



Les données sont rebasées à 100 par AXA IM à la date de début du graphique.

Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Indice de référence

Depuis le: 01/01/2011

100% STOXX Europe Small 200 Total Return Net

Le fonds est géré de manière active avec une déviation qui pourra être importante en termes de constitution et performance comparée à l'indice de référence.

Caractéristiques du portefeuille

	Port.	Indice de réf.
Nombre de lignes	56	200
Turnover: Glissant 1an (%)	38	-
Active Share (%)	89	-

Profil du portefeuille

Notation ESG 

Notation ESG relative

Moins élevé  Plus élevé

Intensité relative en CO2

Plus de CO2  Moins de CO2

% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 99,0% Indice de réf. = 99,6% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

% de l'encours sous gestion couvert par l'indicateur d'intensité en CO2 : Portefeuille = 97,8% Indice de réf. = 98,2% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 07/01/1999

Source(s) : AXA Investment Managers - ICB au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Performance et risque (suite)

Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	22.68	22.07	18.81	19.62
Volatilité de l'indice de référence (%)	21.40	23.18	19.51	17.95
Risque relatif/Tracking Error (%)	6.29	6.65	5.70	8.56
Ratio de Sharpe	-1.35	-0.15	0.04	0.41
Ratio d'information	-1.09	-0.45	-0.28	0.28

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/12/21 31/12/22	31/12/20 31/12/21	31/12/19 31/12/20	31/12/18 31/12/19	31/12/17 31/12/18	Création
Portefeuille*	-2.46	6.46	-4.05	-32.06	-15.46	-7.22	-32.06	19.39	4.22	26.05	-12.93	507.33
Indice de référence	-2.01	11.87	0.73	-23.99	-2.15	10.04	-23.99	22.85	4.78	29.09	-12.88	436.25
Ecarts	-0.46	-5.41	-4.78	-8.07	-13.31	-17.26	-8.07	-3.46	-0.56	-3.04	-0.05	71.08

Performance calendaire annuelle (%)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Portefeuille*	-32.06	19.39	4.22	26.05	-12.93	14.04	-3.54	32.75	8.43	27.65
Indice de référence	-23.99	22.85	4.78	29.09	-12.88	18.10	0.52	15.68	4.93	26.73
Ecarts	-8.07	-3.46	-0.56	-3.04	-0.05	-4.06	-4.06	17.07	3.50	0.92

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 07/01/1999

Source(s) : AXA Investment Managers - ICB au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

Action	Pondération (%)			Secteur	Géographie
	Portefeuille	Indice de référence	Relative		
Technip Energies NV	3.23	-	3.23	Énergie	France
Siegfried Holding AG	3.02	0.48	2.54	Santé	Suisse
FinecoBank Banca Fineco SpA	2.83	-	2.83	Sociétés Financières	Italie
Emmi AG	2.75	-	2.75	Consommation courante	Suisse
Hiscox Ltd	2.65	0.80	1.84	Sociétés Financières	Royaume-Uni
Neoen SA	2.63	-	2.63	Services aux Collectivités	France
Arcadis NV	2.61	0.50	2.10	Industries	Pays-Bas
DiaSorin SpA	2.58	0.63	1.95	Santé	Italie
Asr Nederland NV	2.34	-	2.34	Sociétés Financières	Pays-Bas
Corbion NV	2.29	-	2.29	Consommation courante	Pays-Bas
Total (%)	26.92	2.42			

Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure.

5 principales surpondérations (%)

	Port.	Indice de réf.	Relative
Technip Energies NV	3.17	0.00	3.17
FinecoBank Banca Fineco SpA	2.77	0.00	2.77
Emmi AG	2.69	0.00	2.69
Neoen SA	2.59	0.00	2.59
Siegfried Holding AG	2.97	0.48	2.48

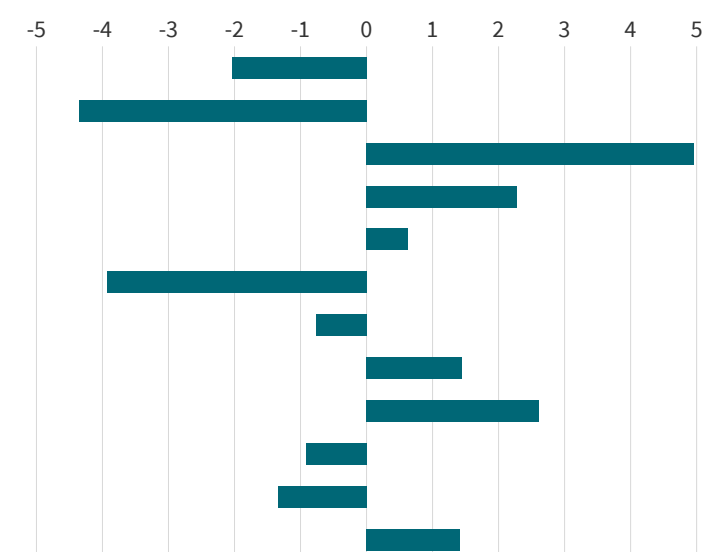
5 principales sous-pondérations (%)

	Port.	Indice de réf.	Relative
Powszechny Zaklad Ubezpieczen SA	0.00	0.80	-0.80
AlB Group PLC	0.00	0.77	-0.77
D'ieteren Group	0.00	0.74	-0.74
Securitas AB	0.00	0.73	-0.73
Diploma PLC	0.00	0.72	-0.72

Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Industries	19.62	21.66
Sociétés Financières	14.58	18.93
Technologie	12.94	7.97
Santé	9.60	7.33
Consommation courante	8.83	8.20
Consommation non essentielle	8.31	12.24
Immobilier	8.13	8.88
Matériaux de Base	6.88	5.44
Énergie	4.79	2.18
Services aux Collectivités	2.63	3.56
Télécommunications	2.28	3.62
Monétaire	1.42	0.00

Exposition sectorielle active (%)

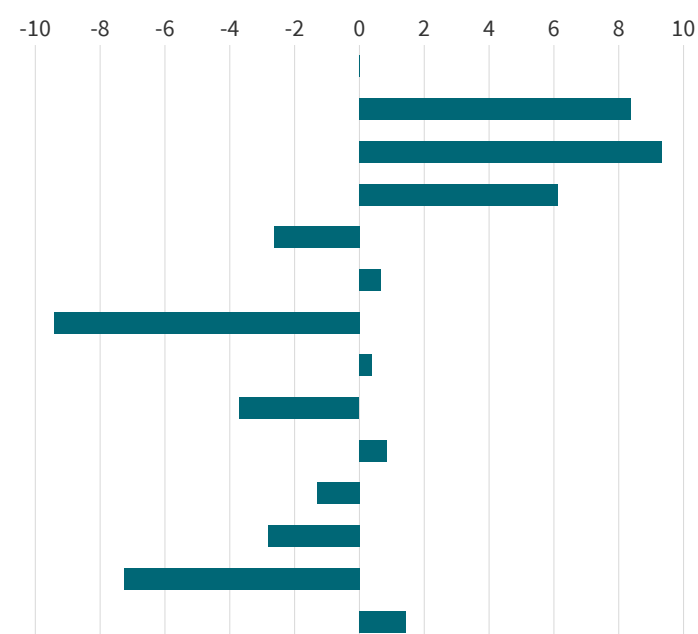


Analyse du portefeuille (suite)

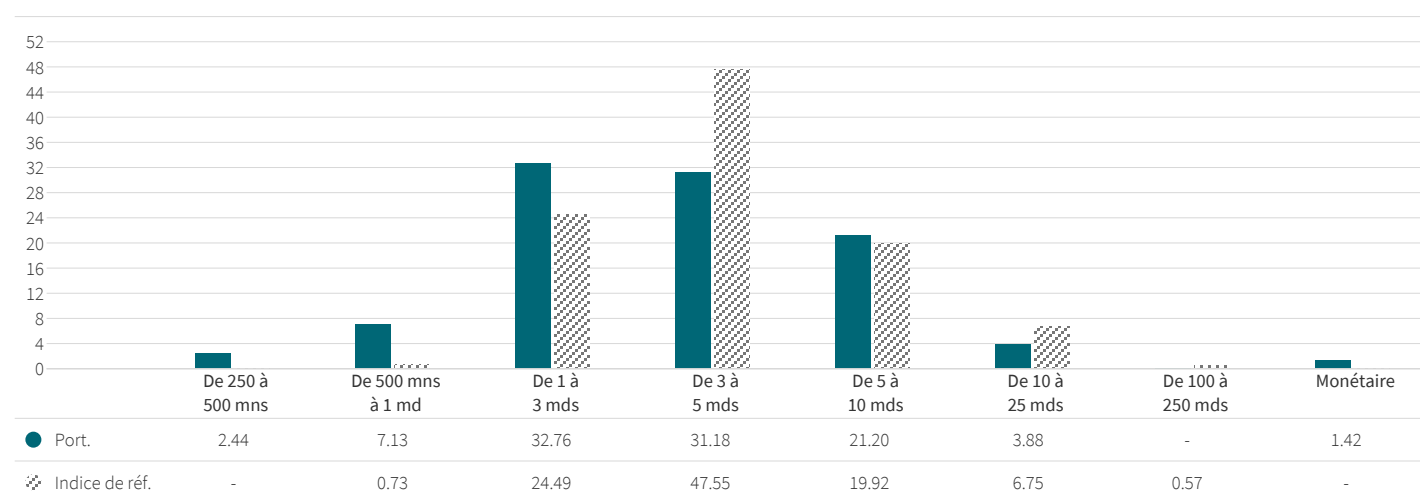
Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Royaume-Uni	24.12	24.08
France	20.47	12.09
Pays-Bas	11.98	2.65
Italie	10.65	4.55
Allemagne	7.33	9.95
Suisse	7.28	6.61
Suède	5.35	14.78
Belgique	3.92	3.54
Danemark	2.17	5.87
Irlande	2.06	1.20
Espagne	1.71	3.04
Norvège	1.56	4.37
Autres	0.00	7.27
Monétaire	1.42	0.00

Exposition régionale active (%)



Ventilation par capitalisation boursière (EUR - %)



Informations supplémentaires

Administration: A EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Actions Internationales
Date de la 1ère Valeur Liquidative	07/01/1999
Devise du fonds	EUR
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation / Distribution
Code ISIN C / D	FR0000170516 / FR0000170524
Code SEDOL C / D	5664166 / -
Droits d'entrée maximum	4.5%
Frais estimés courants	1.87%
Frais de gestion financière	1.7%
Frais de gestion maximum	2.392%
Commission de performance	: Aucune
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ». L'OPCVM AXA Europe Small Cap est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds - Framlington Europe Small Cap (l'OPCVM maître). A ce titre, AXA Europe Small Cap est investi en totalité et en permanence dans l'OPCVM maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

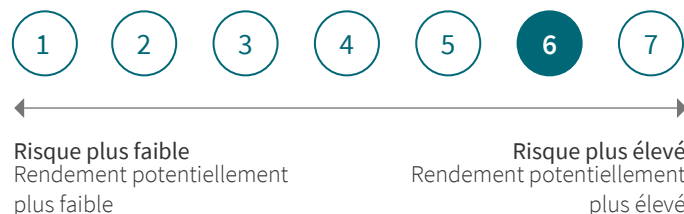
L'OPCVM recherche à la fois une croissance à long terme de votre investissement, en EUR, et un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés à des actions et de produits dérivés, selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance d'AXA Europe Small Cap sera inférieure à la performance d'AXA World Funds - Framlington Europe Small Cap, en raison des frais propres à la SICAV

AXA Europe Small Cap.

Horizon d'investissement

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou pertes importants.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions internationales.

Risque additionnel

L'OPCVM AXA Europe Small Cap est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap (l'OPCVM maître). A ce titre, il supporte les mêmes risques additionnels que son maître, à savoir : Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire l'OPCVM à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par l'OPCVM ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la valeur liquidative.

Informations supplémentaires (suite)

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription et de rachats doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France ou au Luxembourg. Le calendrier de référence est celui d'Euronext Paris et tient aussi compte du calendrier de l'OPCVM maître. Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de

l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

Avertissements

Ce document est publié uniquement à titre d'information et ne constitue pas un travail de recherche en investissement ou une analyse financière portant sur des transactions sur instruments financiers au sens de la directive MiFID (2014/65/EU). Il ne constitue pas non plus, de la part d'AXA Investment Managers et/ou de ses filiales, une offre d'achat ou de vente de services, de produits ou de placements et ne doit pas être considéré comme un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement, comme une recommandation d'une stratégie d'investissement, ou comme une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance

Informations supplémentaires (suite)

du fonds.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Pour les besoins de présentation des répartitions pays, sectorielles, des principales expositions et des paris actifs, les actions et instruments assimilés se rapportant à une même société (ADR, GDR, RSP, Droits...) sont regroupés afin de former une exposition unique sur ladite société.

La répartition géographique est basée sur la classification pays publiée par le fournisseur d'indice (ou le principal fournisseur d'indice dans le cas d'un indice de référence composite). L'autre source disponible est la codification Bloomberg ISO par pays (ou le pays de risque ultime dans le cas d'un fonds émergent).

Taux de rotation du portefeuille : $\text{Montant des 12 derniers taux de rotation mensuels sur une période mobile d'un an, calculé en utilisant la formule suivante : } (\text{abs(achats) + abs(ventes) - abs(souscriptions - rachats)}) / (2 * \text{Actif net moyen})$.

Achats et ventes ne prennent pas en compte les dérivés, instruments à court terme et certaines corporate actions.

Souscriptions et rachats sont compensés sur une base mensuelle, l'impact des souscriptions et des rachats peut donner lieu à un taux négatif qui ne reflète pas la rotation du portefeuille, par conséquent le taux annuel prévoit un plancher à 0.

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une

recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>)

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM

: <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.

Le Fonds est classé dans la catégorie des produits financiers dits Article 9 au sens du règlement SFDR. Les produits financiers Article 9 ont un objectif d'investissement durable. Dans le cadre de l'application à venir du Niveau 2 du règlement SFDR, la classification du Fonds fait actuellement l'objet d'un examen et pourrait être modifiée dans les mois à venir, sous réserve de l'approbation de la CSSF. Il se pourrait dès lors que le Fonds soit reclassé dans la catégorie des produits financiers Article 8. Les produits financiers Article 8 promeuvent des caractéristiques ESG.

Qu'est-ce que le SFDR ?

Le SFDR est un règlement européen qui vise à accroître la transparence des produits financiers et des acteurs du marché, notamment en ce qui concerne la prise en compte des risques de durabilité et les affirmations en matière de durabilité. Le Niveau 1 du règlement SFDR, entré en vigueur en mars 2021, a introduit des règles basées sur des principes concernant la communication vis-à-vis des facteurs liés à l'ESG. La seconde phase (Niveau 2) du règlement SFDR entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Le Niveau 2 du règlement SFDR et les autres positions réglementaires publiées depuis l'entrée en vigueur du Niveau 1 prévoient une interprétation plus stricte des fonds

Informations supplémentaires (suite)

de placement les plus durables, c'est à dire ceux classés dans la catégorie des produits dits « Article 9 ».

Avertissements des fournisseurs de données financières externes

ICB

Industry Classification Benchmark (« ICB ») est un produit de FTSE International Limited (« FTSE ») et tous droits de propriété intellectuelle portant sur l'ICB sont dévolus au FTSE. Le FTSE a octroyé à AXA IM une licence d'utilisation de l'ICB. « FTSE » est une marque de commerce de la Bourse de Londres (London Stock Exchange) et du Financial Times Limited et est utilisée sous licence par le FTSE. Le FTSE et ses concédants de licence ne reconnaissent aucune responsabilité à l'égard de quiconque relativement à toute perte ou dommage résultant d'une quelconque erreur ou omission dans l'ICB.